

# DIAGNOSTIC TRAÇABILITÉ



Jusqu'ou la traçabilité doit-elle aller?  
Faut-il identifier les produits un par un, par groupe?  
Doit-on également tracer les emballages?  
Combien de temps faut-il conserver les archives?  
Quelles différences entre le retrait et le rappel?  
Qui doit-on prévenir en cas de crise?  
De quelle manière?

Nous vous proposons une méthode simple et efficace pour évaluer la pertinence et l'efficacité de votre système de traçabilité.

## ENTREPRISES CONCERNÉES

- Toutes les entreprises du secteur alimentaire.

## PRÉ-REQUIS

- Aucun.

## BÉNÉFICES ATTENDUS

- Etre en conformité avec la réglementation.
- Valider son système de traçabilité.
- Mettre en évidence des éventuels points de rupture.
- Optimiser son système de traçabilité.
- Obtenir un plan d'amélioration continue.

## DURÉE MOYENNE

- Variable en fonction des activités et de la gamme de produits.
- 1,5 à 4 jours

## DEVIS GRATUIT

## Vérifier l'efficacité et optimiser votre procédure de retrait / rappel.

### Déroulement : (Indicatif)

#### PHASE 1 – Diagnostic et état des lieux :

- **Champ d'application de la traçabilité :**
  - Liste des produits concernés.
  - Liste des sites de production concernés.
- **Diagrammes de fabrication :**
  - Existence, pertinence.
  - Mise à jour.
- **Liste des intrants et produits finis :**
  - Matières premières, ingrédients, emballages, ...
  - Produits intermédiaires.
  - Produits finis, négoce.
- **Identification des intrants et des produits finis :**
  - Désignation, origine, fournisseur.
  - Date de réception ou fabrication.
  - Opérateurs et équipements utilisés pour la fabrication.
  - Numéro de lot.
- **Document, supports et archivages relatifs à l'enregistrement de la traçabilité :**
  - Bons de réception, bons de livraison.
  - Fiche de contrôle à la réception des matières premières, ingrédients, emballages.
  - Ordres de préparation des commandes.
  - Enregistrements Qualité (Surveillance des points critiques, intervention de maintenance, contrôle du produit fini, ...).
- **Fonctionnement du système de traçabilité en place :**
  - Identification des fournisseurs / des clients.
  - Tests de traçabilité ascendante / descendante.
  - Recherche des ramifications.
  - Analyse du système en place.
- **Procédure de retrait / rappel :**
  - Seuils d'alerte.
  - Contacts.
  - Transmission de l'alerte.

#### PHASE 2 – Restitution et préconisations :

- Recensement et collecte des éléments disponibles.
- Recensement des limites et des éventuels points de rupture.
- Détermination des éléments à créer / à corriger.
- Détermination des améliorations éventuelles.
- Rédaction du rapport de synthèse.
- Présentation des conclusions du diagnostic.

### Pourquoi réaliser ce diagnostic ?

- **pour être en conformité avec la réglementation :**  
Nos diagnostics rentrent dans le cadre des autocontrôles rendus obligatoire par la réglementation.
- **pour vérifier l'application de la réglementation :**  
En faisant un état des lieux complet du système de traçabilité mis en place dans votre établissement par rapports aux textes européens et nationaux.
- **pour connaître cette réglementation et se former :**  
En obtenant une information claire, décodée et pratique des obligations réglementaires liées à la traçabilité.
- **pour vérifier l'application du système sur le terrain** en sensibilisant votre personnel à l'importance de la traçabilité.
- **pour se préparer sereinement à un contrôle officiel** en connaissant les attentes et les exigences des services vétérinaires.
- **pour se mettre en conformité ou optimiser son système:** en mettant en place les actions correctives préconisées.
- **pour prendre conscience des dangers** et connaître les risques encourus par le responsable de l'établissement.
- **pour vous démarquer:** La traçabilité est aussi un atout commercial pour un fournisseur qui possède un système fiable.
- **pour votre entreprise :** En réduisant les risques économiques liés à un système de traçabilité défaillant.
- **pour vos clients :** En assurant un retrait rapide et efficace de tout aliment jugé impropre à la consommation. En renforçant le sentiment de transparence et de proximité.

Nous pouvons également vous proposer un accompagnement pour la mise en place des préconisations.  
(Voir fiche CONSEIL / ASSISTANCE – Mise en place d'un système de traçabilité)

ADOCA – 42, rue Jules Vallès – 91 000 EVRY  
SARL au capital de 7.000 € - 520 645 235 RCS EVRY  
Tél : 0 970 405 745 / Fax : 01 77 65 64 16  
contact@adoca.fr / www.adoca.fr